

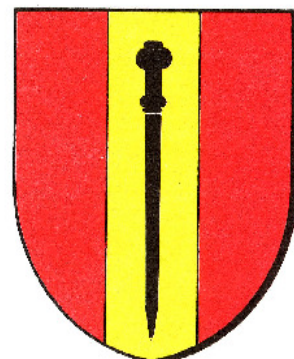
N° 61

L'ÉCHO DE FELDBACH



2012

HIVER



**LA NOUVELLE
STATION DE POMPAGE
OPÉRATIONNELLE
DEPUIS 6 MOIS**





LE MOT DU MAIRE

Noël approche maintenant à grands pas. Les vitrines des magasins s'illuminent, les marchés de Noël traditionnels deviennent l'attraction incontournable avant les fêtes. Tout le monde prépare ce moment dans l'allégresse. Quoi de plus beau que de se réunir en famille !

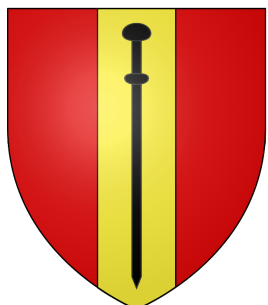
Il est important pour moi de faire un petit bilan sur le fonctionnement global au sein de ma nouvelle équipe municipale que je souhaite ici féliciter pour son dévouement, sa capacité de travail en équipe, son investissement. Je tiens tous à les remercier chaleureusement.

Concernant les travaux de mise en conformité de l'eau potable, toutes les installations fonctionnent depuis mi-octobre. Les dernières analyses d'eau sont bonnes. De plus amples détails vous sont communiqués dans ce bulletin.

Je donne rendez-vous à toute la population pour la réception du Nouvel An le 13 janvier 2013, et je souhaite en attendant à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Maire,

François LITZLER.



Mairie de FELDBACH 68 640	
Tél:	03 89 25 80 55
Fax:	03 89 07 95 31
mairiedefeldbach@wanadoo.fr	
Horaires d'ouverture	
Mardi	16h45 18h45
Mercredi	14h00 16h00
Vendredi	10h00 12h00

Dans ce numéro

Le mot du maire	
<u>Les comptes rendus de séances</u>	
Conseil municipal	3
Conseil d'école	7
<u>Les actualités de Feldbach</u>	
Communiqués de la mairie	8
Nouvelle alimentation en eau	10
Sur les traces du passé	17
Grands Anniversaires	18
Carnet du jour	22
Blocs-notes	23
Don du sang	26
Communiqués associatifs	27
Divers / Calendrier	34

**L'équipe municipale vous
souhaite de passer un
JOYEUX NOËL**

**et vous présente ses
MEILLEURS VŒUX
pour cette nouvelle année**

2013



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle de la mairie, le 04 septembre 2012 à 20 heures 15 sous la présidence de M. François LITZLER, Maire.

Présents : Tous les Conseillers.

MM. HEIMBURGER André, OBERLI Luc,

Mmes GASSER Yvonne, CORSICO Claudine, GINTZ Noémie,

MM. DANGELSER Michel, VETTER Maurice et FUX André

Secrétaires de séance : Melle KILIAN Myriam et Mme IFFENECKER Doris.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 05 juin 2012 ;
2. Approbation du programme des travaux d'exploitation – état des prévisions des coupes 2013 ;
3. Urbanisme – déclaration d'intention d'aliéner ;
4. Divers :
 - a. Devis EHRET pour volets aluminium bâtiment école + logement ;
 - b. Courrier Michel GUINCHARD Adjudicataire de la chasse de Feldbach – Parcours VTT ;
 - c. Lame de déneigement pour tracteur DEUTZ ;
 - d. Courrier de Monsieur Albert DATTLER concernant les calvaires ;
 - e. Conteneur d'huile de friture ;
 - f. Courrier Amis Retraités Cadres d'Alsace et de Lorraine ;
 - g. Emplacement train en bois ;
 - h. Doléance de Monsieur Louis GODINAT ;
 - i. Intervention de Mme Anne- Marie LINDER ;
 - j. Informations diverses.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 05.06.2012

Le procès-verbal, expédié à tous les membres, est commenté par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION

ETAT DES PREVISIONS DES COUPES 2013

Le Conseil Municipal, ouï les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

- approuve, par 8 voix pour et 1 abstention, l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés tel que présenté ci-après pour un montant de recettes brutes de 17 430 € H.T. correspondant à un volume total mis en vente de 477 m³. La recette nette H.T. est de 7 830 € ;



Agence de MULHOUSE
Unité Territoriale : SUNDGAU
Triage(s) de PFETTERHOUSE

Votre interlocuteur
Tel :

SETAU David
03.89.25.61.26

PROGRAMME DES TRAVAUX D'EXPLOITATION - ETAT DE PREVISION DES COUPES

FORET COMMUNALE - FELDBACH - Année 2013

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)														
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU				VOLUME NON FACONNE		VOLUM E TOTAL	RECETTE BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT			RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)
	Feuillus	Résineux	Bois d'indust rie Feuillus	Bois d'industri e résineux	Chauffage						Abattage et façonnage		Débardage	
	m3	m3	m3	m3	m3	(stères)	m3	(stères)	m3	(A)	En règle (B)	A l'entreprise (C)		(E)
10 I	50	7	59	2			22	34	140	4 780	2 200		950	1 630
13 R	166		83		23	33	65	100	337	12 650	4 540		1 910	6 200
Sous-Total	216	7	142	2	23	33	87	134	477	17 430	6 740		2 860	7 830

VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)			
Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régie communale :			
Salaires + charges ouvriers :	4 713		
Charges patronales (43 %) :	2 027		
Total :	6 740		
Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :			
Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :		6 740	
Dépenses HT de débardage et de câblage			2 860
Honoraires			1 800
Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT			337
Autres dépenses HT (€)			
Frais totaux d'exploitation (HT)		11 737	
TVA sur les frais d'exploitation :		619	
BILAN NET PREVISIONNEL HT (€)			5 693

Observations : Parcelle 10 : contraintes paysagères et avec les monuments historique (déclaration)

- accepte la répartition des coupes entre bois façonnés et bois sur pied ;
- en application du paragraphe 2.2.1 du règlement des ventes de gré à gré de l'ONF, il donne son accord pour la vente de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement des produits proposés en annexe ;
- en application de l'article L.144.1.1. du Code Forestier, il donne également son accord pour que ces bois soient vendus dans le cadre d'une vente groupée. Conformément à cet accord, l'ONF reversera à la Commune la part des produits nets encaissée qui lui revient, à proportion de la quantité mise en vente, déduction faite des frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 1 % des sommes recouvrées.
- Le Conseil Municipal donne mandat au Maire pour donner son accord sur le projet de contrat qui sera présenté par l'ONF. La Commune s'engage à assurer la bonne exécution du contrat dès lors que cet accord aura été donné.

3. URBANISME - DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal une déclaration d'intention d'aliéner transmise par la SCP EHRET-CHAUVIN, notaires à MULHOUSE, à savoir :

Vente par Monsieur et Madame Christian TOURNIER, demeurant à FELDBACH 7 rue de la Lisière du Bois à Monsieur Mickaël ROMAN et Mademoiselle Virginie FOERSTER, demeurant à BUSCHWILLER 57 rue des Fleurs de la maison d'habitation sise 7 rue de la Lisière du Bois, cadastrée sous Section 2, N° 235/19, d'une superficie totale de 4,97 ares.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain sur ce bien immobilier.

DIVERS**a. Devis EHRET pour volets aluminium bâtiment école + logement**

Les volets en bois du bâtiment école et du logement sont en mauvais état. 22 paires de volets battants sont à changer.

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une offre de prix émanant de la Société ECXOSS Fermetures à FELLERING pour 22 volets battants en aluminium de marque EHRET pour un montant total TTC de 24 059,93 €.

Après en avoir longuement discuté et après délibération, le Conseil Municipal décide dans un premier temps de déposer une déclaration préalable auprès de la Direction Départementale des Territoires pour le remplacement de ces menuiseries, et d'attendre la réponse des Bâtiments de France à ce sujet avant de demander d'autres devis, le bâtiment école + logement étant situé dans le périmètre de protection de l'église.

b. Courrier de Monsieur Michel GUINCHARD locataire de la chasse de Feldbach – Parcours VTT

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée d'un courrier daté du 11 juillet 2012 émanant de Monsieur Michel GUINCHARD locataire de la chasse à Feldbach et présent pour ce point à cette séance du Conseil Municipal. Il explique dans sa lettre que deux circuits VTT sur leur lot de chasse, à savoir le circuit n° 8 et le circuit n° 9 ont été tracés à son insu. Or il se trouve que ces circuits passent dans deux de leurs trois massifs forestiers, ce qu'ils ne peuvent accepter. Les dérangements causés par une multitude de vététistes venus de tous horizons sont en effet incompatibles avec la pratique de la chasse lors de leurs battues. Il ne pourra plus assurer une sécurité correcte des personnes pratiquant le VTT dans le lot de chasse. Il demande l'annulation du circuit n° 9 qui en outre traverse une forêt où il n'existait pas de chemin de desserte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de dévier le circuit n° 9 en le fusionnant en partie sur le circuit n° 8.

Un courrier en ce sens sera transmis à la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue.

c. Lame de déneigement pour tracteur DEUTZ

Deux offres de prix nous sont parvenues : La première de la Société AC EQUIPEMENTS à MUESPACH-LE-HAUT pour un montant HT de 5 000 € (lame de déneigement seule). La seconde de la Société AGRICOM à JETTINGEN pour un montant HT de 4 800 € (relevage avant) et un montant HT de 5 700 € (lame de déneigement).

D'autres devis sont à demander auprès des Sociétés ACS ANDELFINGER à WALDIGHOFFEN et AL-SATERR à DANNEMARIE.

d. Courrier de Monsieur Albert DATTLER concernant les calvaires

Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée d'un courrier de Monsieur Albert DATTLER du 24 août 2012 par lequel ce dernier, soucieux de la sauvegarde des calvaires, patrimoine religieux local, souhaiterait que la Commune de Feldbach prenne en charge le décor et l'entretien des alentours immédiats de ces monuments. Monsieur DATTLER suggère la plantation d'arbustes décoratifs à l'ensemble des 4 monuments non munis de clôture dans le cadre du GERPLAN.

Une réponse à Monsieur Albert DATTLER sera faite en l'informant que la prise en charge de plantation d'arbustes décoratifs par le Gerplan n'est plus possible, et que la commune de Feldbach pour sa part, procèdera à un chiffrage des plantations sur les divers sites de calvaires, et qu'il serait judicieux que l'on puisse compter sur l'aide de bénévoles.

e. Conteneur d'huile de friture

La Communauté de Communes du Canton de Hirsingue s'occupe de la mise en place d'un conteneur de collecte d'huile de friture dans les communes et aimerait connaître l'emplacement choisi par chaque mairie. Il s'agit d'un fût de 200 litres avec bac de rétention, en plastique, mis à notre disposition gratuitement.

Le Conseil Municipal décide de placer le conteneur sur la plateforme du terrain de tennis, en allant vers Riespach.

f. Courrier Amis Retraités Cadres d'Alsace et de Lorraine

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier du 2 août 2012 des Amis Retraités Cadres d'Alsace et de Lorraine par lequel ces derniers souhaitent organiser une visite guidée d'une demi heure environ de l'église romane Saint-Jacques le Majeur vers 15 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de contacter Madame Astrid STEHLIN pour faire office de guide pour cette visite.

g. Emplacement du train en bois

Christophe LIDY notre ouvrier communal s'est investi dans la fabrication d'un train en bois qui sera placé au bas de la rue de la Lisière du Bois.

Un panneau de danger déclinant toute responsabilité sera commandé et mis en place en haut de la butte.

h. Doléance de Monsieur Louis GODINAT

Monsieur Louis GODINAT évoque un problème d'invasion de punaises sur sa pelouse, le long de sa façade ainsi que sur les rebords de fenêtres de sa propriété située au 16 rue de Heimersdorf. Le problème proviendrait d'un tilleul malade infesté devant sa maison.

Un courrier sera adressé à l'Agence Régionale de Santé afin que celle-ci nous informe de la marche à suivre concernant ce problème. Copie du courrier de Monsieur Louis GODINAT sera transmise à l'Unité Routière d'Altkirch – Conseil Général, propriétaire de l'arbre.

Une réponse sera faite à Monsieur GODINAT.

i. Intervention de Madame Anne-Marie LINDER

Madame Anne-Marie LINDER, ayant constaté la réduction importante des aides-maternelles à domicile, vient souligner devant le Conseil Municipal l'importance de mettre en place un lieu d'accueil pour les tout petits. Une réponse lui sera faite en ce sens que la Commune ne dispose d'aucun local susceptible d'accueillir les tout petits. Il paraît donc opportun d'encourager toute personne volontaire à rechercher une formation d'assistante maternelle à domicile. Son souhait reste un problème prioritaire qu'il conviendra de poser clairement lors de la mise en place de la nouvelle Communauté de Communes.

Informations diverses

- Monsieur le Maire remercie Madame Noémie GINTZ pour la création du nouveau site internet.
- Les locataires du logement du presbytère Monsieur Michel SCHLICK et Madame Patricia HOENNER ont quitté les lieux le 31 août 2012. Madame Noémie GINTZ s'occupe de la gestion des visites du logement vacant.
- Le marché de Noël de l'Association Les Initiatives du Cœur aura lieu le 1^{er} décembre.
- Notre interlocuteur privilégié ERDF est Monsieur Pascal DEVAUX.
- Monsieur René JAEKY a fait part de son désaccord sur l'utilisation de désherbants. Il a souligné l'importance de sécuriser le passage protégé pour piéton (rue de Bisel). Il a également demandé s'il existait un état du nombre de déconnexion effective des fosses septiques. Monsieur le Maire préconise que pour l'année prochaine, le Conseil Municipal étudie l'achat de matériel permettant de se passer de désherbants. Concernant le passage protégé pour piéton, il fait savoir que le Conseil Municipal reste dans l'attente du résultat de l'étude de l'accessibilité handicapés. Enfin, pour la déconnexion des fosses septiques, le point sera fait en fin d'année.
- Monsieur Jean-Paul LITZLER nous fait part de sa demande de modification du trottoir pour faciliter l'accessibilité de sa propriété au 6 rue de Riespach. Des aménagements de voirie doivent être entrepris.

Tout l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, le Maire lève la séance à 23 heures 55.

Suivent les signatures au registre.

MAIRIE FERMEE

DU LUNDI 24 DECEMBRE 2012 AU MARDI 1ER JANVIER 2013 INCLUS.

PERMANENCE POUR INSCRIPTION SUR LISTES ELECTORALES

LUNDI 31 DECEMBRE 2012 DE 9 A 11 H

ECOLE INTERCOMMUNALE RIESPACH - FELDBACH

4, Rue de l'église 68640 RIESPACH
☎ 03 89 25 89 82 à RIESPACH
☎ 03 89 07 70 13 à FELDBACH
☎ 03 89 25 82 82



CONSEIL D'ECOLE

1^{er} trimestre
Réunion du
23 octobre 2012

Le Conseil d'Ecole s'est réuni le 23 octobre 2012 à 20h00 à l'école de Riespach sous la présidence du directeur d'école.

Présence :

enseignants :

M ECKENSCHWILLER Rémy
M SCHMITT Jean-Luc
Mme DROUHARD Nadège
Mme FRIEZ Hélène
Mme OSINSKI Eliane

parents d'élèves élus :

M LACOUR Alain
Mme DEVAUX Bernadette
Mme MEDUS Virginie
Mme WOLFER Virginie

élus locaux et autres :

M GRIENENBERGER Matthieu, président SIS
M HEIMBURGER André, adjoint de Feldbach
Mme HARTMANN Léa, ATSEM

Signature du procès-verbal de la séance précédente :

Le procès verbal de la séance du 28 juin 2012 est approuvé et signé par les membres alors présents.

Règlement intérieur :

Le conseil d'école n'apporte aucune modification au règlement intérieur de l'école.

Utilisation des locaux scolaires :

Le conseil d'école donne un avis favorable avec signature de conventions à l'utilisation des locaux scolaires pour :

- l'association Attitude Danse pour une activité de cours de danse de salon en salle de sport
- le Relais Assistantes Maternelles Hirsingue pour une activité BabyGym en salle de sport
- l'association La Ré'Création pour l'utilisation de la cour d'école après les cours
- l'ACL de l'école pour ses activités dont la kermesse
- l'AS Riespach (à postériori) pour le marché aux puces

Sécurité :

Le conseil d'école, après avoir pris connaissance des modalités de rattrapage des cours des deux jours supplémentaires des vacances de la Toussaint de l'année scolaire 2012-2013 dont l'un est fixé au vendredi 5 juillet 2013, décide de donner sa préférence pour le mercredi 3 avril 2013 pour le deuxième jour de rattrapage. La décision sera prise par le recteur de l'académie.

Divers :

- effectifs : prévisions stables pour la prochaine rentrée (13 entrées et 11 sorties prévues)
- horaires et attributions de la femme de ménage
- réformes à venir : les enseignants n'en savent pas plus que les parents à ce jour

Le Directeur de l'école :
Rémy ECKENSCHWILLER

COMMUNIQUÉS DE LA MAIRIE

DECHETS

Initiée par la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue, une permanence pour les **DECHETS ELECTRIQUES** en apport volontaire se tiendra tous les

1^{er} et 3^{ème} mercredis du mois de 16h à 19h

au local d'Oberdorf, 19 rue Principale

à partir du 7 novembre.

Les usagers sont priés d'apporter eux-mêmes leurs déchets électriques .

Petit rappel : Il s'agit des écrans de télé ou ordinateurs, du petit électroménager, frigo et machine à laver.

**PRESERVONS
NOTRE CADRE
DE VIE**



NOUVEAUX ARRIVANTS

Les personnes, récemment installées, ou ayant déménagé dans le village sont cordialement invitées à venir se présenter en Mairie, afin de:

- ◆ recevoir tous les renseignements utiles sur Feldbach
- ◆ se voir remettre une dotation de sachets destinés au tri sélectif des déchets
- ◆ **demander leur inscription sur la liste électorale ou changer leur domiciliation**
- ◆ prendre connaissance le cas échéant des démarches administratives accompagnant leur changement de domicile, etc...

A cet égard, les propriétaires-bailleurs seraient bien aimables d'informer la Mairie lors de changements de locataires enregistrés dans les logements loués.

LISTE ELECTORALE

Bien qu'il n'y a pas d'échéance électorale en 2013 —sans exclure un référendum ou un autre scrutin toujours possible(s) - nous rappelons aux nouveaux concitoyens que l'inscription sur la liste électorale est possible jusqu'au 31/12/2012 .

Les jeunes atteignant l'âge électoral qui sont inscrits d'office par la mairie ne sont pas dispensés de vérifier s'ils n'ont pas été oubliés.

Permanence pour l'inscription sur les listes électorales:

Lundi 31 décembre 2012 de 9 h à 11h

CONSEILS AVANT L'HIVER

Nous nous permettons de rappeler un certain nombre de principes et prodiguer quelques conseils à l'approche de la saison froide, à savoir

⇒ **balayage et enlèvement des neiges:**

L'attention des habitants est attirée sur le fait qu'au terme des dispositions de la loi municipale du 06 juin 1985, le balayage des trottoirs et l'enlèvement des neiges sur ceux-ci constituent, en principe, une charge de la propriété.

Le propriétaire est responsable même s'il n'habite ni la maison, ni la Commune, aussi bien quand la maison est occupée par un locataire que lorsqu'elle est inhabitée;

⇒ **dégagement des caniveaux et des regards:**

L'écoulement rapide de l'eau sera facilité au moment du dégel .

⇒ **protection des compteurs d'eau contre le gel:**

Le remplacement du compteur est à la charge du propriétaire en cas de dégâts dus au gel .

COMMUNIQUÉS DE LA MAIRIE

MONOXYDE DE CARBONE : GARE AUX RISQUES D'INTOXICATION !

Avec une centaine de décès par an en moyenne, le monoxyde de carbone représente la première cause de mortalité par toxique en France.

Des appareils de chauffage ou de production d'eau chaude mal entretenus et une mauvaise aération du logement peuvent provoquer une intoxication au monoxyde de carbone. Combustible, incolore et inodore, ce gaz asphyxiant très toxique est indétectable par l'homme, mais il peut être mortel en moins d'une heure.

Avant l'hiver, il est donc important :

- ⇒ de vérifier les installations de chauffage et les conduits de fumée ;
- ⇒ de veiller à une aération et à une ventilation correctes des lieux ;
- ⇒ de s'assurer de l'installation et du fonctionnement d'un appareil de chauffage ou de gaz récemment achetés avant toute mise en service ;
- ⇒ de ne pas utiliser pour le chauffage des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, braséro) ;
- ⇒ de ne jamais placer de groupes électrogènes à l'intérieur des bâtiments.

QU'EST-CE QUE LE MONOXYDE DE CARBONE ?

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore, combustible, mais mortel. Sa densité est voisine de celle de l'air. Sa présence résulte d'une combustion incomplète quel que soit le combustible utilisé : bois, butane, charbon, essence, fuel, gaz naturel, pétrole, propane. Il se diffuse très vite dans l'environnement.

Il agit comme un gaz asphyxiant très toxique qui, absorbé en quelques minutes par l'organisme, se fixe sur l'hémoglobine.

- 0,1 % de CO dans l'air tue en 1 heure
- 1 % de CO dans l'air tue en 15 minutes
- 10 % de CO dans l'air tuent immédiatement

QUE FAIRE EN CAS D'INTOXICATION ?

En cas de maux de tête, nausées, vomissements...pensez au monoxyde de carbone !

- ⇒ Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres
- ⇒ Arrêter les appareils à combustion si possible
- ⇒ Evacuer les locaux
- ⇒ Appeler les secours (18 , 112) ou le SAMU 15

PRÉVENTIF:

Penser à installer un détecteur de monoxyde de carbone homologué

Adresse utile :

Centre anti-poison et de toxico-vigilance

STRASBOURG
Hôpital civil
Place de l'hôpital
67091 STRASBOURG
Tél : 03.88.37.37.37
Fax : 03.88.11.63.77



NOUVELLE ALIMENTATION EN EAU

Du 15 mai 2012 au 12 octobre 2012, les deux communes ont été alimentées par le nouveau puits de Feldbach permettant ainsi la rénovation de la station de Riespach. Depuis cet automne, le réservoir communautaire fournit une eau potable en diluant les eaux de source de Riespach avec celles de Feldbach.

Les travaux de la nouvelle adduction en eau potable du syndicat intercommunal de Feldbach-Riespach avaient démarré en avril 2011.

Le coût des travaux est d'environ 1 million d'euros.. Un montant pour lequel les élus attendent des subventions de l'ordre de 60 à 70% .

HISTORIQUE

Les réflexions ont démarré il y a quinze ans, lors de la recherche d'arsenic dans l'eau potable dans le Jura alsacien par la DDASS et la découverte de sa présence à un taux supérieur dans l'eau des anciennes sources de Riespach .

La teneur en arsenic, de 19 microgrammes/litre* en moyenne dans l'eau distribuée par le syndicat intercommunal était devenue trop élevée par rapport à la norme européenne passée de 50 microgrammes/litre à 10 microgrammes par litre , devenue plus sévère. Principe de précaution oblige, il fallait trouver une solution.

En 1999 les élus des deux communes avaient alors estimé trop chère et pas assez fiable une étude qui prévoyait le traitement par filtrage du calcaire pour un coût de 370 000 €.

En 2000, un forage concluant dans la forêt communale de Feldbach, initié par le Syndicat Intercommunal et, le sourcier Robert Mentzler, avait détecté la présence d'une eau claire potable des cailloutis du Rhin à 37 mètres de profondeur. Les essais de pompage ont donné jusqu'à 500m³/jour pour une consommation journalière des habitants des deux villages de 270m³ .

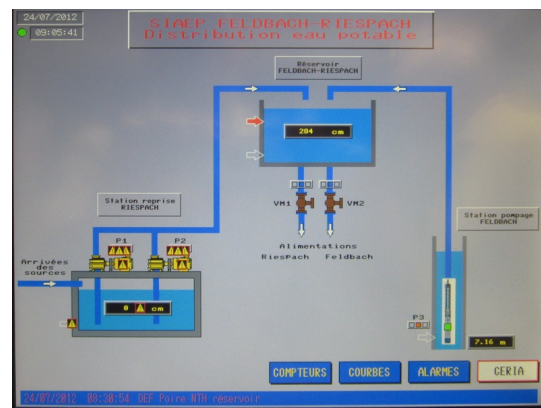
La DDASS (ARS) et le Syndicat des Eaux ont donc trouvé un compromis : les deux approvisionnements en eau seront mélangés pour fournir une eau potable dans les normes. Le maître d'ouvrages la SIAEP Feldbach-Riespach et le maître d'œuvres le bureau d'études SNC Lavalin de Colmar représenté par Mr Thiriet, supervisent ce grand chantier.

Le nouveau forage en forêt communale du Jungholz à Feldbach est relié avec le réservoir communautaire de Riespach construit en 1951 pour constituer actuellement un réseau commun d'alimentation en eau de **5,5 km** de canalisations.

L'entreprise de travaux publics Dietlin de Vieux-Ferrette a posé **4 km** de conduite PEHD de D140, PN 16

bars, le long de la D463, en contournant le village à travers les chemins ruraux de l'Association Foncière et de quelques particuliers.

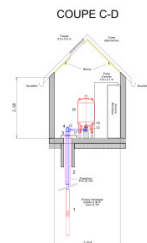
Les gaines en fibroplastique du réseau de télégestion en fibre optique, nécessitant une chambre de visite tous les 150 mètres, ont été posées conjointement lors des tranchées.



Les raccordements aux différentes armoires électriques par les Ets CERIA de Holtzwihr permettront de contrôler et commander indifféremment les installations à partir de Feldbach, Riespach et même à domicile grâce à la magie d'internet.

La mise en route a été effectuée après les essais de pression et la désinfection des conduites du réseau.

Équipements de la station de pompage de Feldbach



L'armoire électrique ,la sortie de forage, le débit-mètre électromagnétique ,le « Chloropack », le réservoir anti-bélier 300 litres, et le départ vers le réservoir communautaire.

***1 milligramme = 1 millième de gramme = 0,001g**

***1 microgramme = 1 millionième de gramme = 0,000 001 g**



Unité de Chloration

Sa présence est **obligatoire** dans chaque station de pompage. Elle est utilisée uniquement **en cas de nécessité** de désinfection de notre réseau d'eau potable.



La pompe doseuse régulée d'hypochlorite de sodium (eau de Javel)

Lors de la chloration, du chlore gazeux ou de l'hypochlorite de sodium ou de calcium est ajouté à l'eau. La quantité requise dépend de la teneur en chlore de l'eau et des exigences de désinfection.

Une concentration de 0,1 mg/l, soit **1g/m³**, de chlore pour l'eau potable a été utilisée lors de la désinfection pour empêcher le développement bactérien dans les poches d'eau stagnant trop longtemps dans les canalisations.

En novembre 2003, le plan français *vigipirate*, a préconisé de maintenir ou augmenter la chloration pour un taux d'au moins 0,3 milligramme de chlore libre par litre (mg/l) « en sortie des réservoirs » et rester au moins à 0,1 mg/l « en tout point du réseau de distribution ».

Depuis plus d'un siècle, l'hypochlorite est utilisé comme **désinfectant ménager**, comme désinfectant chlorant de l'eau potable, des piscines, et d'objets et parfois d'aliments.

L'hyperchloration de l'eau potable est utilisée dans de nombreux établissements de soin (cliniques, hôpitaux) ou laboratoires, notamment pour prévenir la colonisation du réseau d'eau potable par les **légielles**, protéger les matériels d'**hémodialyse**, désinfecter les surfaces de l'environnement (**fomites**) après un nettoyage au détergent, désinfecter du linge, décontaminer les déversements de **sang**, désinfecter du matériel, décontaminer certains **déchets médicaux** avant leur élimination, en **dentisterie**, etc.

Des modifications olfactives et gustatives peuvent se produire, en particulier pour les eaux qui ont une charge organique importante.

L'eau distribuée au robinet en France doit répondre aux normes de qualité des eaux destinées à la consommation humaine, édictées au niveau européen.

EAU POTABLE

Une **eau** est dite **potable** quand elle satisfait à un certain nombre de caractéristiques la rendant propre à la **consommation** humaine.

Les standards de référence dans ce domaine diffèrent selon les époques et les pays (et selon l'autorité en charge de cette définition dans certains pays¹). Le concept de « **potabilité** » varie à travers le monde, fruit d'un contexte historique, scientifique et culturel local. Il détermine la question de l'accès à l'eau, puisqu'une eau de bonne qualité est essentielle au développement économique et humain.

Par exemple, les paramètres pouvant être réglementés sont :

- la qualité **organoleptique** (**couleur**, **turbidité**, **odeur**, **saveur**) ;
- certains paramètres physico-chimiques naturels (**température**, **pH**, **chlorures** : 200 mg/l, **sulfates** : 250 mg/l, etc.) ;
- des substances dites **indésirables** (**nitrites** : 50 mg/l, **nitrites**, **pesticides**, etc.) ;
- des substances **toxiques** (**arsenic**, **cadmium**, **plomb**, **hydrocarbures**, etc.) ;
- des paramètres microbiologiques (l'**eau** ne doit pas contenir d'organismes **pathogènes**, dont **coliformes** fécaux).

NON POTABILITÉ DE L'EAU

L'eau est vecteur de nombreux parasites, bactéries ou virus. Il faut prendre des précautions avant de consommer de l'eau dans la nature. Une eau en apparence limpide et pure peut cacher des **micro-organismes** ou des polluants, la prudence reste de mise.

Voici quelques-unes des contaminations possibles et leurs conséquences :

- les **bactéries**, elles peuvent provoquer diverses maladies comme le **choléra**, la **fièvre typhoïde** ou encore la **dysenterie**.
- les **virus** (hépatite infectieuse, ...).
- les **kystes** (Giardia...)
- les parasites qui sont à l'origine de **fièvres**, **diarrhée** et entraînant des complications si l'infection n'est pas traitée rapidement.
- les **vers parasites** causant la **bilharziose** avec pour symptômes **douleurs abdominales**, éruptions cutanées, **anémie**, **fatigue chronique**. Ce sont les **larves** (nageant à la surface des eaux infestées) qui sont à l'origine de l'infection, elles peuvent aussi s'introduire par voie cutanée lors de baignades.
- les pollutions chimiques (métaux lourds, **insecticides**, **polychloro-biphényle**, **hydrocarbures**) ont des effets divers, **intoxications**, **neuro-toxicité**, **cancérogénicité** (en cas de consommation prolongée d'une eau polluée).
- les **algues** ou autres particules en suspension peuvent provoquer une intoxication.
- Des **contaminants** chimiques déjà dissous dans l'eau en amont, ou s'y **dissolvant** dans les cuves, réservoirs, château d'eau ou le réseau de distribution à partir de revêtements **bitumineux**, de joints de **caoutchouc**, de **silicone** (de joints ou utilisé en étanchéification), de

tuyaux métalliques (cuivre, plomb, laiton...) ou parfois de [PVC](#) ou d'autres matériaux plastiques;

EAU DURE

On parle d'eau dure pour évoquer une eau contenant beaucoup de sels dissous, comme des [sels](#) de [calcium](#) et de [magnésium](#); on dit alors, dans le langage courant, qu'elle est [calcaire](#). Une eau en contenant peu est appelée une eau douce. Les eaux de sources contiennent des quantités différentes de ces sels, elles peuvent donc être de duretés différentes. En France, les eaux du [Massif central](#), des [Vosges](#) et du [Massif Armoricain](#) sont douces (moins de 200 milligrammes de calcaire dissous par litre d'eau). Dans le [bassin parisien](#) cela peut aller jusqu'à 900 milligrammes de calcaire dissous par litre d'eau.

Pour une personne en bonne santé, la consommation d'eau dure, dite calcaire, est sans danger². Des désagréments liés à l'utilisation peuvent apparaître pour des eaux trop dures (inefficacité des détergents, stérilisation des sols) ou trop douces (corrosion).

Il est possible d'[adoucir l'eau](#) avec un appareil appelé [adoucisseur d'eau](#).

ORIGINE DES EAUX POTABLES

Eaux de source, eaux minérales

Les [eaux dites « de source »](#) sont des eaux naturellement propres à la consommation humaine ; on parle alors d'eau potable. Les seuls traitements qu'il est permis de leur appliquer sont l'aération, la décantation et la filtration. Les eaux naturellement gazeuses, qui contiennent du [dioxyde de carbone](#) dissous, peuvent également être regazéifiées avant d'être embouteillées.

Les [eaux minérales naturelles](#), elles, peuvent être des eaux "non potables" dans le sens où elles possèdent des propriétés particulières : elles ont des teneurs en [minéraux](#) et en oligo-éléments qui peuvent leur donner des vertus thérapeutiques. Comme les eaux de source, elles ne peuvent être traitées. Une eau ne peut être qualifiée en [France](#) de minérale que si elle a été reconnue comme bénéfique pour la santé par l'[Académie de médecine](#) et le Ministère de la Santé. En ce sens, c'est un [alicament](#). Elle est d'origine profonde et de composition physico-chimique constante dans le temps, et satisfait à des exigences microbiologiques plus strictes que les autres eaux destinées à la consommation humaine (à l'urgence).

Certaines eaux très fortement minéralisées dépassent les critères de minéralisation de l'eau potable. En ce sens, on peut les considérer comme non potables. Par contre, il est faux de dire que toutes les eaux minérales sont non potables.

Eaux brutes

De la qualité des eaux brutes ([ressource en eau](#) avant tout traitement de [potabilisation](#)) va dépendre :

- l'autorisation de prélever cette [eau](#) pour la rendre potable ;
- la filière de potabilisation appropriée.

En application du [droit communautaire](#), les eaux superficielles destinées à la production alimentaire doivent répondre à des exigences de qualité très précises et fixées par des organismes spécialisés.

Le système de classification actuel s'articule autour de deux éléments :



AVANT

Distribution sortie réservoir communautaire vers utilisateurs Feldbach et Riespach avec vannes automatiques à by-passer pour la réserve d'incendie.

Les nouvelles conduites sont en inox avec robinets de prélèvement d'échantillons d'eau.



APRES

- les [paramètres de qualité](#) auxquels doivent en tout état de cause répondre les eaux brutes ;
- le [procédé-type de traitement](#) utilisé pour la potabilisation. Les eaux brutes sont classées en trois catégories, selon l'intensité du procédé :
 1. A1 : Qualité bonne, traitement physique simple et [dé-sinfection](#) (dans une « [chambre de contact](#) »)
 2. A2 : Qualité moyenne, traitement normal physique, chimique et désinfection
 3. A3 : Qualité médiocre, traitement physique, chimique poussé, affinage et désinfection.

CONTRÔLE DE L'EAU DU ROBINET EN FRANCE

Le contrôle de la qualité et potabilité de l'eau doit se faire de l'amont (nappe, eau de surface) jusqu'à l'aval (au robinet), car elle peut aussi se dégrader durant son stockage et son passage dans les réseaux de distribution. Les contaminations peuvent provenir du réseau lui-même ([corrosion](#) de métaux, dont [métaux lourds](#) qui se dissolvent dans les eaux acides ou adoucies, fuites ([perméation](#)) ou retour d'eau, résidus de désinfectants, d'une contamination par des [microorganismes](#) indésirables, avec de possibles phénomènes de [reviviscence](#),

du [biofilm](#) qui s'installe sur les tuyaux ou parois de réservoirs. Le risque augmente avec les « *volumes morts* » et « *courts-circuits* » du réseau.

NORMES EUROPÉENNES POUR UNE EAU DISTRIBUÉE

Une [directive européenne](#) a été adoptée fin [1998](#) pour remplacer la directive du 15 juillet 1980 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Son contenu a été transposé en droit français par le [décret 2001-1220](#) ([décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001](#) relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, à l'exclusion des eaux minérales naturelles. Ce texte est désormais intégré dans le Code de la santé publique ([article L 1321](#)).

Sont soumises aux contraintes des eaux destinées à la consommation humaine (« [l'eau du robinet](#) ») :

- toutes les eaux destinées à la [boisson](#), à la [cuisson](#), à la préparation d'[aliments](#) ou à d'autres usages domestiques ;
- toutes les eaux utilisées dans les entreprises [alimentaires](#) pour la fabrication, la transformation, la conservation ou la commercialisation de produits ou de substances, destinées à la consommation humaine, y compris la glace alimentaire d'origine hydrique.

Toutes ces eaux doivent remplir trois conditions, dont les détails sont consultables sur [www.ineris.fr](#) :

- elles ne doivent pas contenir un nombre ou une concentration de [micro-organismes](#), de [parasites](#) ou de toutes autres substances constituant un [danger](#) pour la santé des personnes ;
- elles doivent être conformes aux limites de qualité (valeurs obligatoires). Ainsi, depuis le 25 décembre [2003](#), la valeur limite de 50 µg/L de [plomb](#) dans les eaux de distribution est passée à 25 µg/L.
- elles doivent satisfaire à des références de qualité (valeurs indicatives d'une bonne qualité mais dont le non-respect ponctuel n'engendre pas de [risque](#) pour la [santé](#)).

CONTRÔLE SANITAIRE DE L'EAU

La qualité de [l'eau potable](#) est soumise à deux types de contrôles, que son distributeur soit public ou privé :

- un *contrôle officiel*, ponctuel, qui relève de la compétence des pouvoirs publics ([agence régionale de santé](#)). Il s'agit là du contrôle réglementaire fondamental ; en France il porte sur l'ensemble du système de distribution : points de captage, stations de traitement, réservoirs et réseaux de distribution ainsi que les centres aquatique (piscines...), les campings et les restaurants. Les échantillons d'eau prélevés aux différents points de contrôle sont analysés par des laboratoires agréés par le ministère chargé de la Santé. La nature et la fréquence de ces analyses sont fixées par le ministère de la santé. Elles dépendent notamment de la taille de la collectivité desservie : plus celle-ci est grande, plus les contrôles sont fréquents. Suivant le nombre de châteaux d'eau ou stations d'approvisionnement d'eau potable, cela influence la nature et la fréquence des analyses.
- une *autosurveillance* par les exploitants de leurs services de distribution (régies municipales ou sociétés déléguées).

Elimination des bactéries du robinet pour prélèvement en vue d'analyse d'eau à la station de pompage de Feldbach



- L'arrêté d'autorisation délivré par le ministère de la santé détermine les points où les prélèvements aux fins d'analyse doivent être pratiqués :
- au niveau de la ressource (dans le cours d'eau ou la nappe souterraine) ;
- au niveau de la production, c'est-à-dire après traitement et avant l'envoi de [l'eau](#) dans le réseau de distribution ;
- dans le réseau de distribution directement chez les particuliers. Il s'agit là d'une [innovation](#) importante du décret 2001-1220 : pour les eaux fournies par un réseau de distribution, les limites et références de qualité doivent être respectées *au point où les eaux sortent des robinets*. Avec certaines restrictions pour pouvoir prélever chez un particulier telle que le fait que le réseau ne soit pas raccordé à un adoucisseur d'eau (altération chimique), que les particuliers ne se soient pas absentés durant les quinze derniers jours (pour l'eau stagnante dans le réseau qui peut être positif au niveau bactériologique), que l'alimentation soit bien celle de la commune et non un puits personnel (altération chimique et bactériologique).

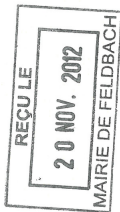
Prélèvement pour analyse eau à la distribution sortie réservoir communautaire Feldbach/Riespach



D'autres prélèvements sont effectués aux robinets du RdC de la mairie-école de Feldbach, de la mairie et de la station de pompage de Riepach.

Affaire suivie par
Emmanuel FELLMANN
Eurofins IFL Est Rue Lucien Cuenot
Site Saint Jacques II - BP 51005
54521 MAXEVILLE
Té. : 03.83.50.36.00 Fax : 03.83.56.84.22

Vos références
CONTROLE SANITAIRE
Vos coordonnées
Té. : 03.89.25.80.55 Fax : 03.89.07.95.81



SIAEP RIESPACH FELDBACH
MAIRIE
RUE D'HEIMERSDORF
68640 FELDBACH

Rapport d'analyse n° C12-56054-D03 rev.0

Les résultats ne se rapportent qu'à cet échantillon. Ce document comporte 5 pages. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par accréditation. Elles sont identifiées par le symbole "A".

Echantillon N° : C12-56054-D03
EAU DE CONSOMMATION ADDUCTION PUBLIQUE - Production / livraison
Nature : Date de prélèvement : 25/10/2012 à 11:40
CHA
RIESPACH Date de début d'analyse (1) : 25/10/2012
RUESPACH Date de fin d'analyse (1) : 13/11/2012
RIESPACH (TTP) N° PSV Labo : 682731TP001
RIESPACH FELDBACH LIVRAISON N° PSV DDASS : 4196

Sans traitement.
Prélèvement réalisé sous accréditation selon la norme FD T 90-520.

Paramètre	Méthode	Résultat (2)	Labo (3)	Limite de qualité client (4)	Référence de qualité client (4)
Contexte environnemental					
* Température de l'eau (terrain)	Méthode interne à la sonde	12,5 °C	A		< 25
Caractéristiques organoleptiques					
Aspect (terrain)	Examen visuel	Pas d'aspect anormal	A		
* Turbidité	NF EN ISO 7027	< 10 FNU	A		< 2
* Couleur apparente	NF EN ISO 7887	< 5 mg Pt/l	A		< 15
Odeur (qualitatif - terrain)	Examen sensoriel	Absence	A		
Saveur (qualitatif - terrain)	Examen sensoriel	Absence	A		
Paramètres microbiologiques					
* Micro-organismes revivifiables 22°C 68H	NF EN ISO 6222	15 UFC/ml	A		
* Micro-organismes revivifiables 36°C 48H	NF EN ISO 6222	13 UFC/ml	A		
* Coliformes totaux (filtration)	NF EN ISO 9308-1	0 UFC/100ml	A		0
* Escherichia coli (filtration)	NF EN ISO 9308-1	0 UFC/100ml	A		0
* Entérocoques (filtration)	NF EN ISO 7899-2	0 UFC/100ml	A		0
Equilibre calco-carbonique					
* pH (terrain)	NF T90-008	7,50 unités pH	A		> 6,5 < 9
pH d'équilibre (à température mesure pH)	Calcul LeGrand Poirier	7,45 unités pH	A		
* Titre hydrométrique ou dureté totale	Calcul	26,8 °F	A		
* Alcalinité totale (TAC)	NF EN ISO 9963-1	21,7 °F	A		
* Hydrogencarbonates	NF EN ISO 9963-1	265 mg HCO3/l	A		
* Carbonates	NF EN ISO 9963-1	< 0,3 mg CO3/l	A		
* Hydroxydes	NF EN ISO 9963-1	< 1,0 mg OH/l	A		

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terraines et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande. Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 29 Novembre 2006

Eurofins IFL Est
SAS au capital de 1.499.553 € RCS Nancy 756 800 090 Siret 756 800 090 00257 TVA FR 46 756 800 090
54521 MAXEVILLE
Té. : 03.83.50.36.00 Fax : 03.83.56.84.22

cofrac
Accréditation
N° 1-0885
Points disponibles sur
www.cofrac.fr

Paramètre	Méthode	Résultat (2)	Labo (3)	Limite de qualité client (4)	Référence de qualité client (4)
Equilibre calco-carbonique					
Equilibre calco-carbonique	Calcul LeGrand Poirier	A l'équilibre	A		> 1 < 2
Minéralisation					
* Conductivité corrigée à 25°C	NF EN 27888 (Compensation de T°C)	506 µS/cm	A		> 200 < 1100
Température de mesure de la conductivité T°C	NF EN 27888 (Compensation de T°C)	24,0 °C	A		
* Fluorures	NF EN ISO 10304-1	0,05 mg F/l	A		< 1,5
* Calcium	NF EN ISO 14911	89 mg Ca/l	A		
* Chlorures	NF EN ISO 10304-1	21 mg Cl/l	A		< 250
* Magnésium	NF EN ISO 14911	5,1 mg Mg/l	A		
* Potassium	NF EN ISO 14911	0,6 mg K/l	A		< 200
* Sodium	NF EN ISO 14911	5,1 mg Na/l	A		< 250
* Sulfates	NF EN ISO 10304-1	6,9 mg SO4/l	A		
Fer et Manganèse					
* Fer	NF EN ISO 17294-2	< 5 µg Fe/l	A		< 200
* Manganèse	NF EN ISO 17294-2	13 µg Mn/l	A		< 50
Oligo-éléments - Micropolluants minéraux					
* Aluminium	NF EN ISO 17294-2	45 µg Al/l	A		< 200
* Arsenic	NF EN ISO 17294-2	1 µg As/l	A		< 10
* Baryum	NF EN ISO 17294-2	0,02 mg Ba/l	A		< 0,7
* Bore	NF EN ISO 17294-2	0,01 mg B/l	A		< 1
* Mercure	NF EN 1483	< 0,050 µg Hg/l	A		< 1
* Sélénium	NF EN ISO 17294-2	< 1 µg Se/l	A		< 10
* Cyanures totaux	NF EN ISO 14403 (distillation)	< 10 µg CN/l	A		< 50
Oxygènes et matières organiques					
* Carbone organique total	NF EN 1484	< 0,5 mg C/l	A		< 2
Paramètres azotés et phosphorés					
* Ammonium	NF T90-015-2 méthode automatisée	< 0,05 mg NH4/l	A		< 0,1
* Nitrates	NF EN ISO 10304-1	28 mg NO3/l	A		< 50
* Nitrites	NF EN ISO 10304-1	< 0,01 mg NO2/l	A		< 0,1
Paramètres liés à la radioactivité					
* Tritium	NF M60-802-1	4 Bq/l	S		< 100
* Activité alpha totale	NF ISO 10704	< 0,03 Bq/l	S		< 0,1
* Activité bêta totale	NF ISO 10704	< 10 Bq/l	S		< 1
Activité bêta attribuable au K40	Calcul	0,015 Bq/l	A		
Activité bêta totale résiduelle	Calcul	< 0,400 Bq/l	A		
Composés organo-halogénés volatils					
* Chlorure de vinyle	NF EN ISO 10301 (MS)	< 0,5 µg/l	A		< 0,5
* 1,2-dichloroéthane	NF EN ISO 10301 (MS)	< 1,0 µg/l	A		< 3
* Trichloroéthylène	NF EN ISO 10301 (MS)	< 0,5 µg/l	A		< 10
* Tétrachloroéthylène-1,1,2,2	NF EN ISO 10301 (MS)	< 0,5 µg/l	A		< 10
Tétrachloroéthylène + Trichloroéthylène	NF EN ISO 10301 (MS)	< 0,5 (NC) µg/l	A		< 10
Composés benzéniques					
* Benzène	NF EN ISO 11423-1 (MS)	< 0,20 µg/l	A		< 1
Pesticides aryloxyacides					
* 2,4-D (sels et/ou acide)	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11389	< 0,001 µg/l	A		< 0,1

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terraines et des analyses des paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande. Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 29 Novembre 2006

Eurofins IFL Est
SAS au capital de 1.499.553 € RCS Nancy 756 800 090 Siret 756 800 090 00257 TVA FR 46 756 800 090
54521 MAXEVILLE
Té. : 03.83.50.36.00 Fax : 03.83.56.84.22

cofrac
Accréditation
N° 1-0885
Points disponibles sur
www.cofrac.fr

Paramètre	Méthode	Résultat (2)	Labo (3)	Limite de qualité client (4)	Référence de qualité client (4)
Pesticides aryloxyacétates					
* 2,4-MCPA (sels et/ou acide)	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	< 0,001 µg/l	A	< 0,1	
* Dicamba (sels et/ou acide)	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	< 0,005 µg/l	A	< 0,1	
Mécoprop P	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	< 0,005 µg/l	A	< 0,1	
Pesticides carbamates					
Bénomyl	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	< 0,02 µg/l	A	< 0,1	
Carbendazime	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	< 0,005 µg/l	A	< 0,1	
* Carbofuran	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	< 0,001 µg/l	A	< 0,1	
* Méthomyl	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	< 0,001 µg/l	A	< 0,1	
Oxamyl	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	< 0,005 µg/l	A	< 0,1	
Pesticides organo-chlorés					
* Aldrine	LL-GCMS selon NF EN ISO 6468	< 0,010 µg/l	A	< 0,03	
* Dieldrine	LL-GCMS selon NF EN ISO 6468	< 0,010 µg/l	A	< 0,03	
* Heptachlore	LL-GCMS selon NF EN ISO 6468	< 0,005 µg/l	A	< 0,03	
Heptachlore époxyde cis + trans	LL-GCMS selon NF EN ISO 6468	< 0,010 (NO) µg/l	A	< 0,03	
* Heptachlore époxyde trans (A)	LL-GCMS selon NF EN ISO 6468	< 0,010 µg/l	A	< 0,1	
* Heptachlore époxyde cis (B)	LL-GCMS selon NF EN ISO 6468	< 0,005 µg/l	A	< 0,1	
* Lindane (gamma HCH)	LL-GCMS selon NF EN ISO 6468	< 0,0010 µg/l	A	< 0,1	
Oxadiazon	LL-GCMS selon NF EN ISO 6468	< 0,020 µg/l	A	< 0,1	
Pesticides triazines et métabolites					
* Atrazine	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	0,007 µg/l	A	< 0,1	
* Atrazine désisopropyl	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	< 0,001 µg/l	A	< 0,1	
* Atrazine déséthyl	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	0,03 µg/l	A	< 0,1	
* Déséthyl-terbutylazine	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	< 0,001 µg/l	A	< 0,1	
Métribuzine	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	< 0,001 µg/l	A	< 0,1	
* Propazine	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	< 0,001 µg/l	A	< 0,1	
* Simazine	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	< 0,001 µg/l	A	< 0,1	
* Terbutylazine	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	< 0,001 µg/l	A	< 0,1	
Pesticides amides					
Alachlore	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	< 0,005 µg/l	A	< 0,1	
* Acétochlore	LL-GCMS selon NF EN ISO 6468	< 0,050 µg/l	A	< 0,1	
* Métochloro	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	< 0,001 µg/l	A	< 0,1	
Tébutame	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	< 0,001 µg/l	A	< 0,1	
Pesticides urées substituées					
Chlortoluron	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	< 0,001 µg/l	A	< 0,1	

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrain et des analyses de paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.
 Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 29 Novembre 2006
 Eurofins IPI Est
 SAS au capital de 1 499 553 € RCS Nancy 756 800 090 Siret 756 800 090 00257 TVA FR 46 756 800 090
 Siège social rue Lucien Cuonot site Saint-Jacques II BP 51005 54021 Maxéville cedex +33 (0)3 83 56 84 22
 www.cofrac.fr



Accréditation
 N° 14885
 Portée disponible sur
 www.cofrac.fr

ES SA IS

Paramètre	Méthode	Résultat (2)	Labo (3)	Limite de qualité client (4)	Référence de qualité client (4)
Pesticides urées substituées					
* Diuron	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	< 0,001 µg/l	A	< 0,1	
* Isoproturon	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	0,002 µg/l	A	< 0,1	
* Linuron	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	< 0,001 µg/l	A	< 0,1	
* Nicosulfuron	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	0,001 µg/l	A	< 0,1	
Pesticides pyrethrinoides					
Deltaméthrine	LL-GCMS selon NF EN ISO 10695	< 0,080 µg/l	A	< 0,1	
Lambda-cyhalothrine	LL-GCMS selon NF EN ISO 10695	< 0,040 µg/l	A	< 0,1	
Téfluthrine	LL-GCMS selon NF EN ISO 10695	< 0,020 µg/l	A	< 0,1	
Pesticides triazoles					
* Flusilazole	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	< 0,005 µg/l	A	< 0,1	
* Tébuconazole	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	< 0,001 µg/l	A	< 0,1	
Pesticides divers					
* AMPA (Aminométhylphosphonic Acid)	dérivation / HPLC / MSMS	< 0,050 µg/l	A	< 0,1	
* Anthraquinone	LL-GCMS selon NF EN ISO 10695	< 0,080 µg/l	A	< 0,1	
* Bentazone	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	< 0,001 µg/l	A	< 0,1	
Bromacil	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	< 0,005 µg/l	A	< 0,1	
Captane	LL-GCMS selon NF EN ISO 10695	< 0,050 µg/l	A	< 0,1	
Cyprodinil	LL-GCMS selon NF EN ISO 10695	< 0,0100 µg/l	A	< 0,1	
Dichlobénil	LL-GCMS selon NF EN ISO 10695	< 0,020 µg/l	A	< 0,1	
Fenpropidine	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	< 0,001 µg/l	A	< 0,1	
Fenpropimorph	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	< 0,001 µg/l	A	< 0,1	
* Glyphosate	dérivation / HPLC / MSMS	< 0,050 µg/l	A	< 0,1	
Mésotrione	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	< 0,05 µg/l	A	< 0,1	
Métalaxyl	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	< 0,001 µg/l	A	< 0,1	
* Oxadixyl	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	< 0,001 µg/l	A	< 0,1	
Paraquat	SPE / HPLC / MSMS	< 0,10 µg/l	A	< 0,1	
* Sulcotrione	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	< 0,001 µg/l	A	< 0,1	
* 2,6-dichlorobenzamide	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	< 0,005 µg/l	A	< 0,1	
* Lénacile	SPE-LCMSMS selon NF EN ISO 11369	< 0,005 µg/l	A	< 0,1	
Somme des pesticides détectés	Calcul	0,04 µg/l	A	< 0,5	
Poly chloro-bromo biphenyls					
* PCB 28	LL-GCMS selon NF EN ISO 6468	< 0,005 µg/l	A		
* PCB 52	LL-GCMS selon NF EN ISO 6468	< 0,010 µg/l	A		
* PCB 101	LL-GCMS selon NF EN ISO 6468	< 0,005 µg/l	A		
* PCB 138	LL-GCMS selon NF EN ISO 6468	< 0,0010 µg/l	A		
* PCB 153	LL-GCMS selon NF EN ISO 6468	< 0,0010 µg/l	A		

Laboratoire agréé pour la réalisation des prélèvements et des analyses terrain et des analyses de paramètres du contrôle sanitaire des eaux - portée détaillée de l'agrément disponible sur demande.
 Analyses effectuées par un laboratoire agréé par le ministère chargé de l'environnement dans les conditions de l'arrêté du 29 Novembre 2006
 Eurofins IPI Est
 SAS au capital de 1 499 553 € RCS Nancy 756 800 090 Siret 756 800 090 00257 TVA FR 46 756 800 090
 Siège social rue Lucien Cuonot site Saint-Jacques II BP 51005 54021 Maxéville cedex +33 (0)3 83 56 84 22
 www.cofrac.fr



Accréditation
 N° 14885
 Portée disponible sur
 www.cofrac.fr

ES SA IS

Paramètre	Méthode	Résultat (2)	Labo (3)	Limite de qualité client (4)	Référence de qualité client (4)
Poly chloro-bromo biphényles					
* PCB 180	LL-GCMS selon NF EN ISO 6468	< 0,0010 µg/l	A		
PCB 194	LL-GCMS selon NF EN ISO 6468	< 0,0010 µg/l	A		

(1) La date de début d'analyse correspond à la date de lancement d'une séquence analytique
 (2) Les résultats précédés du signe < correspondent aux limites de quantification. NC = non calculable. Les sommes de paramètres dont les concentrations sont toutes inférieures à la limite de quantification n'étaient pas calculables, elles sont signalées par la mention (NC) avec rappel éventuel, à titre indicatif, de la limite de quantification la plus élevée parmi les termes de la somme. Toutes les informations relatives à l'analyse sont disponibles au laboratoire (incertitudes, ...)
 (3) Laboratoire de sélections de analyses (*): Eurofins IPL Est (1-0685). P.: Eurofins, Expertises Environnementales (1-0685). S.: Analyse sous-traitée dans un laboratoire extérieur. C.: Analyse réalisée par le client. Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr.
 (4) Valeurs données en référence à: Arrêté du 11 janvier 2007 (LO et PQ des eaux brutes et eaux destinées à la consommation humaine) Annexe I. Pour déclarer ou non la conformité aux limites inférieures de qualité, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats. Les résultats non conformes aux limites ou références de qualité sont signalés par un rond noir.

Eau à l'équilibre calco-carbonique. Paramètre(s) analysé(s) conforme(s) aux exigences de qualité des eaux de consommation.
 MAXEVILLE, le 15/11/2012
 Jean Luc PAQUIN
 Responsable matrice



Ces analyses sont consultables en mairie

Accréditation
 Portée disponible sur www.cofrac.fr
 Eurofins IPL Est
 SAS au capital de 1 499 563 € RCS Nancy 756 800 090 000 00257 TVA FR 46 756 800 090
 Siège social rue Luchien Cuenot site Saint Jacques II BP 51005 54621 Maxéville cedex +33 (0)3 83 36 09 F +33 (0)3 83 56 84 22




Pôle Santé et Risques Environnementaux
 Courriel : ars-alsace-sante-environnement@ars.sante.fr
 Téléphone : 03 69 49 30 41
 Fax : 03 89 26 69 26

S.I.A.E.P. FELDBACH RIESPACH
 2 RUE HEIMERSDORF
 68640 FELDBACH

Eaux destinées à la consommation humaine
 Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : CONTRÔLE SANITAIRE
S.I.A.E.P. FELDBACH RIESPACH

Prélèvement et mesures de terrain du 25/10/2012 à 11h25 réalisé pour l'ARS Alsace par EUROFINS - IPL
 Nom et type d'installation : FORAGE FELDBACH (04455X0071) (CAPTAGE)
 Type d'eau : EAU BRUTE SOUTERRAINE
 Nom et localisation du point de surveillance : FORAGE DE FELDBACH (04455X0071) - FELDBACH (ROBINET SUR CONDUITE)
 Code point de surveillance : 0000004626 Type d'analyse : RPN
 Numéro de prélèvement : 06800053221 Référence laboratoire : C12-56054-D02

Conclusion sanitaire
 Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Colmar, le 7 novembre 2012
 Pour le Directeur Général,
 L'ingénieur d'études sanitaires

 Jean WIEDERKEHR

PLV n° 06800053221

Analyse laboratoire	Limites de qualité			Références de qualité		
	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
PARAMÈTRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Annexes (en NC)	Annexes (en NC) du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception au laboratoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception au laboratoire de l'ARS (en NC) et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.					

L'ALIMENTATION EN EAU HIER ET AUJOURD'HUI À FELDBACH

De ma prime enfance, je me rappelle l'existence des fontaines publiques en service, mais plus guère utilisées, dont deux sont visibles à ce jour : chez VETTER Alfred (Rémy DATTLER aujourd'hui) et celle au début de la rue du Fossé, alors que celle de la rue des Prés, près de la maison WALCH (ancien STOECKLIN Joseph) aujourd'hui NEUBERGER, a été comblée dans les années 30. Dans un village rural où 90 % de la population vivait de l'agriculture, chaque cour de ferme était obligatoirement équipée d'un puits armé d'une pompe à bras. Deux types de puits existaient, les plus chers étaient murés en briques de forme circulaire de 1,20 ou 1,50 m de diamètre, permettant de descendre à l'aide d'une échelle. La profondeur variait de 8 à 15 mètres. L'autre type consistait simplement à enfoncer un tuyau de 60 mm dans un point, précisé par un sourcier, dont le premier mètre pointu était percé de trous pour siphonner l'eau au niveau de la nappe phréatique. (E Gemurter Bruna oder a Gschlagener Bruna). La grande auge (Bruntrog) accolée à la pompe permettait d'abreuver le bétail qu'on faisait sortir de l'étable à cet effet le matin et le soir. Les agriculteurs aisés avaient pour leur part fait installer une pompe à bras dans leur cuisine. C'était ainsi depuis belle lurette.

En 1935, un conseil municipal rajeuni fut élu à Feldbach avec à sa tête Antoine KUBLER. Aujourd'hui même j'admire le dynamisme mis à jour. La construction d'une nouvelle école en l'espace de 3 ans fut sa première grande réalisation, et déjà un projet d'adduction figurait sur les tablettes. Des pourparlers avec la commune de Koeslach étaient engagés, l'eau devait arriver du Jura alsacien...

Mais la guerre qui éclate en septembre 1939 avec la mobilisation générale, la débâcle de l'armée française, l'annexion de l'Alsace par l'Allemagne, condamne pour la durée de cinq longues années, tout projet et Feldbach sinistré lourdement le 16 juin 1940 accentue les malheurs au plan local.

Au retour des libertés démocratiques d'après mai 1945, le grand problème de nos élus locaux fut la reconstruction des maisons détruites, un immense chantier de dommage de guerre dominait les préoccupations.

Cependant, dans le cadre de cette grande affaire de reconstruction de Feldbach sinistré se posait aussi le problème d'adduction d'eau. La grande majorité des communes du Sundgau en étaient dépourvues. Tributaires de subventions, une longue liste d'attente était formée.

Alors une opportunité se présenta sous forme d'un accord avec la commune voisine de Riespach, demanderesse aussi, qui proposa de fournir l'eau du « Reisacker brunella ». Le dynamique maire de Riespach de l'époque Alfred HELL, gérant de la CMDP de Riespach-Feldbach, homme clé, fort de ses relations, maîtrisant parfaitement la langue

française, s'allia à notre maire Adolphe FLOTA tout dévoué à la cause, heureux de ce renfort de poids, pour défendre en haut lieu un projet intercommunal en béton. Le dossier fit surtout valoir le « Feldbach sinistré » total argument forçant la priorité. Ce fut le premier syndicat intercommunal de l'arrondissement d'Altkirch, Riespach-Feldbach.

C'est l'entreprise SCHNITZLER de Dannemarie qui fut chargée de réaliser les travaux, les tranchées creusées à pics et pelles exigeant une nombreuse main d'œuvre pour enterrer les tuyaux. Ainsi en 1953 le réservoir implanté sur les hauteurs entre nos deux villages, le réseau de Riespach fut raccordé en 1953, alors que Feldbach le fut en 1954.

On imagine l'énorme progrès qu'une telle réalisation représente :

- l'eau en abondance au robinet,
- finie la corvée de la pompe à bras pénible et ennuyeuse,
- fini de trimballer les seaux d'eau, etc.
- le corps de Sapeurs-Pompiers créé en 1946 peut être peu à peu équipé pour lutter efficacement contre tout incendie,
- les agriculteurs peuvent installer dans les étables des abreuvoirs individuels pour le bétail supprimant les contraintes du « Tranka ».

Alors dans les années 1965-1980, quand l'écoulement des eaux pluviales fut effectué, les salles de bain s'installent dans les maisons, c'est une formidable avancée.

Ajoutons aujourd'hui en l'an de grâce 2012 une pensée pieuse pour ces élus de Riespach et Feldbach de l'époque, qui ne sont plus de ce monde, qui ont réalisé une grande œuvre d'intérêt général majeur ; gardons leur toute notre reconnaissance.

Pour mémoire :

Le syndicat intercommunal pour l'adduction d'eau Riespach - Feldbach a été créé le 22 mars 1948 lors d'une réunion en mairie de Riespach entre les élus de Riespach et de Feldbach.

Le conseil municipal de Feldbach de l'époque était constitué par les membres suivants :

Flota Adolphe, maire
Seel Marcel, adjoint au maire

Conseillers :

Dattler Alexandre
Vetter Victor
Stoecklin Joseph
Godinat Charles
Flota Joseph d'Eugène
Gasser Antoine
Uberschlag Eugène
Vetter Xavier
Winterhalter Antoine.



LES GRANDS ANNIVERSAIRES

Mois de décembre 2012

70 ans	Eugène FLOTA	né le	jeudi 31 décembre 1942
71 ans	Antoine DATTLER	né le	lundi 22 décembre 1941
76 ans	Nicole DATTLER née WALTER	née le	samedi 5 décembre 1936
90 ans:	Nicolas KUENTZ (Père Marie-Nicolas)	né le	mercredi 13 décembre 1922

Mois de janvier 2013

66 ans	Louis VETTER	né le	samedi 11 janvier 1947
67 ans	Brigitte FLOTA née LINDER	née le	vendredi 18 janvier 1946
69 ans	Joseph RENGER	né le	vendredi 14 janvier 1944
69 ans	Marie-Odile REDERSTORFF	née le	vendredi 21 janvier 1944
73 ans	Pierrette NEUENSCHWANDER, née GODINAT	née le	mercredi 10 janvier 1940

Mois de février 2013

69 ans	Monique MATTER	née le	dimanche 20 février 1944
73 ans	Charlotte REINHART, née GODINAT	née le	jeudi 15 février 1940
73 ans	Marie-Louise FLOTA, née VETTER	née le	dimanche 25 février 1940
81 ans	Marguerite LOTT, née ORTSCHIED	née le	lundi 8 février 1932
85 ans	Alice WIEDER, née RIFF	née le	vendredi 17 février 1928
91 ans	Joseph JAEGLY	né le	dimanche 5 février 1922
93 ans	Maria VETTER, née METZGER	née le	dimanche 8 février 1920

Mois de mars 2013

68 ans	Jean-Paul VETTER	né le	dimanche 25 mars 1945
69 ans	Jean SAGOT	né le	mercredi 8 mars 1944
75 ans	Bernard BLOCH	né le	vendredi 18 mars 1938
76 ans	Fernand RAUSER	né le	mercredi 31 mars 1937
91 ans	Antoine REDERSTORFF	né le	mardi 21 mars 1922

Mois d'avril 2013

66 ans	Joseph GASSER	né le	samedi 5 avril 1947
66 ans	Marie-Rose MATTLER née SEEL	née le	lundi 21 avril 1947
67 ans	Victoire BURGUY née GODINAT	née le	samedi 13 avril 1946
72 ans	Anne-Marie MAKHLOUF née LITZLER	née le	samedi 12 avril 1941
88 ans	Germaine JAEGY née FLOTA	née le	jeudi 9 avril 1925

90 ANS

GRAND ANNIVERSAIRE PÈRE MARIE-NICOLAS



Cet anniversaire a été l'occasion amicale d'une rencontre des représentants de la Commune avec le père Marie-Nicolas, M^{me} Monique Matter, leurs voisins et amis.

**Merci à eux
pour leur chaleureux accueil**

Quelques étapes de l'itinéraire d'un curé de campagne ...

13/12/1922 Naissance à Husseren-les-Châteaux

1932 Arrivée à Pfastatt, à la Boucherie KUENTZ tenue par son père

1936 Entrée au séminaire de Chartres.

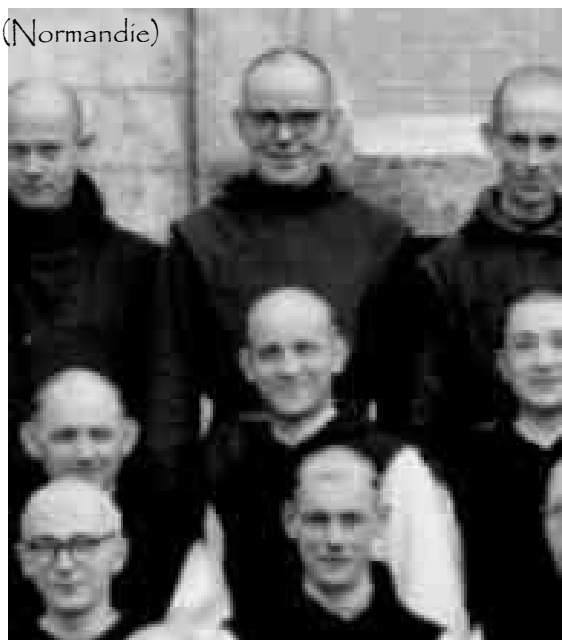
1940 Entrée à la Grande Trappe à Soligny la Trappe (Normandie)

1946 Premier vœux *(milieu de la photo de droite)*

1949 Ordination sacerdotale



1^{re} messe le lendemain de l'ordination



1962



Retour en Alsace, à l'Abbaye d'Oelenberg
jusqu'en 1980, où il a eu plusieurs fonctions
dont en dernier celle d'économe

18/08/1980 Installation comme curé
de FELDBACH



Au décès du Curé Fromm de Hirtzbach, il assura une année d'intérim dans cette paroisse.

1987 Nomination comme curé de STEINSOULTZ

1989 Nomination comme curé de RIESPACH et HEIMERSDORF



Juillet 1989 Célébration de son jubilé d'or de prêtrise (50 ans) à RIESPACH avec les paroisses réunies de Feldbach, Riespach et Heimersdorf

1999 Atteint par la limite d'âge de 75 ans, il prend sa retraite tout en continuant d'aider son doyen et ses confrères, jusqu'au jour où sa santé le contraint à se retirer de la vie de prêtre actif pour redevenir le prêtre contemplatif, sa vocation première.

En juillet 2000, il déménage au 11 rue de la Lisière du Bois...

Juin 2009 Célébration à RIESPACH de son jubilé de diamant pour ses 60 ans de prêtrise.

A présent, vous pouvez aisément vous le représenter, chez lui, rue de la Lisière du Bois, dans son rôle de contemplatif, et soyez assurés qu'il n'oublie aucun de ses nombreux paroissiens, ceux qu'il a baptisés, ceux qu'il a mariés, et aussi ceux qu'il a accompagnés à leur dernière demeure.

Chers amis,

Vous êtes tous présents dans ma prière quotidienne : le bréviaire (Laudes, Vêpres etc...) que je récite avec les Trappistes de Tamié (sur Internet) et le chapelet à Lourdes (sur Internet également) et bien sûr, la célébration de l'Eucharistie.

Et il va sans dire que je me réjouis énormément chaque fois que vous me rendez visite ou que je vous rencontre en promenade ou lorsque j'accompagne Monique pour les courses chez Leclerc à Hirsingue.



La petite goutte d'eau dans
le calice, ce sont toutes vos
prières qui s'offrent à Dieu
avec le Sang du Christ

Henri Nicolas
†

Jubilé de diamant 07/06/2009

(photo : son calice)

CARNET DU JOUR

NAISSANCES

Timaël KUNTZ SEEL

né le **22 septembre 2012**
à Altkirch

fils de Rémi Marcel KUNTZ et de Emmanuelle Marcelline SEEL

Esteban Patrick ROMAN

né le **25 septembre 2012**
à Saint-Louis

fils de Mickaël Patrick ROMAN et de Virginie FOERSTER



DÉCÈS

Elles nous ont quittés

Mme Marguerite GODINAT

née RIFF le 12 avril 1916

est décédée le **15 novembre 2012** à Sierentz

Mme Denise DATTLER

née GINDER le 26 juin 1930

est décédée le **1^{er} décembre 2012** à Kembs

Sincères condoléances



BLOC NOTES

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

La cérémonie de commémoration de la signature de l'Armistice du 11 novembre 1918 s'est déroulée sous la pluie dimanche matin à 11h sur la place du village.

Après la levée des couleurs, la sonnerie aux morts et le dépôt de gerbe au pied du monument dédié aux victimes de guerre de Feldbach, l'hommage à tous les Morts pour la France a été accentué par la lecture du maire François Litzler de la lettre du ministre délégué aux Anciens combattants Kader Adif.

Cette cérémonie a aussi été l'occasion de distinguer plusieurs pompiers par la remise de médailles et distinctions par le maire, le chef de corps Alain Gasser et l'ancien chef de corps Roland Koenig.

Le vin d'honneur a ensuite été servi par la municipalité dans la salle du conseil municipal.



Les pompiers honorés sont:

Olivier Koenig

Marc Vetter,

médaille d'argent pour 20 années de service

Frédéric Burgy

Fabien Gasser

Jean-Bernard Wagner

promus au grade de caporal-chef



NOUVEAUX BANCS POUR LES PROMENEURS



Ces nouveaux bancs conçus et fabriqués par Christophe, notre ouvrier communal, à partir d'un tronc de chêne déclassé provenant de la forêt du Bannwald et initialement destiné au broyage de plaquettes de bois déchiqueté, viennent agrémenter l'entrée nord de notre village.

Situés dans le premier virage de la rue de la Lisière du Bois et surplombant la D432, ils peuvent accueillir les promeneurs qui auront vue sur l'axe Heimersdorf-Ferrette et le ruisseau.



BLOC NOTES

LE FELDBACH EN CRUE



Le **10 octobre 2012**, en début de matinée le Feldbach est sorti de son lit suite à de fortes pluies sur des terrains gorgés d'eau après une longue période de pluviosité.

Pendant deux heures le niveau est monté pour atteindre celui de mai 1983, avant de décroître à partir de 11 heures.



MANŒVRE D'AUTOMNE DES POMPIERS



Samedi 13 octobre, les pompiers de Feldbach se sont exercés à la ferme St Jacques sous l'œil attentif d'un occupant des lieux, Sébastien Stoessel.

Le but de la manœuvre était une intervention lors d'un incendie dans un bâtiment agricole et les risques inhérents à la découverte de produits phytosanitaires ou d'engrais.

Le bassin de rétention des eaux de lutte contre l'incendie constitué de talus en terre a servi à alimenter les lances à incendie.



SÉCURITÉ ROUTIÈRE

2013 : TOUT SAVOIR SUR LE FUTUR PERMIS ÉLECTRONIQUE !

Le nouveau permis de conduire aura une carte à puce dès 2013



Le nouveau permis de conduire qui entrera en vigueur le 19 janvier 2013 sera équipé d'une carte à puce et aura le format d'une carte bancaire et contiendra les empreintes digitales du conducteur, ainsi qu'une puce qui permettra de régler les amendes routières par internet ou se connecter sur le site du ministère de l'Intérieur pour, par exemple, consulter son solde de points de façon plus rapide et commode qu'actuellement.

Empreintes digitales, soldes de points...
et PV même à l'étranger

Un changement qui répond à un souci d'harmonisation. Ces mesures, détaillées dans un décret publié jeudi au Journal Officiel, découlent d'une réglementation européenne de décembre 2006 sur l'harmonisation du permis de conduire. L'arrivée de ce permis répond à un triple objectif: lutter contre la fraude documentaire, garantir la libre circulation des personnes et améliorer la sécurité routière.

Grâce à ce dispositif, en cas de contrôle, la police pourra, à l'aide de lecteurs placés dans ses véhicules, s'assurer que le document présenté n'est pas falsifié. De la même façon, elle aura accès à l'historique du conducteur qui ne devrait plus pouvoir échapper au paiement des PV, y compris dans un autre pays de l'Union que celui dont il est ressortissant.

Un permis à renouveler de la même manière qu'un passeport. C'est le gros changement. Ce nouveau permis devra être renouvelé, tous les quinze ans sans examen, sur le même principe que les passeports. Les permis de conduire de catégories C (poids lourd) et D (transports en commun) devront en revanche être renouvelés tous les cinq ans. Ce renouvellement du permis permettra d'actualiser la photo d'identité et l'adresse de son titulaire.

L'automobiliste devra s'acquitter au minimum des frais d'envoi du nouveau permis, a indiqué le ministère, qui affirme n'avoir pas encore décidé si le document lui-même serait facturé.

Jusqu'à 2033 pour l'adopter. Les titulaires d'un permis de conduire antérieur au 19 janvier 2013 devront alors l'échanger contre son semblable à puce avant 2033. Plus de 40 millions de permis roses, sans date de péremption, sont actuellement en circulation en France et seront concernés.

Du nouveau pour les deux roues. Dans le cadre de cette harmonisation européenne, le décret rappelle que le permis moto va également subir quelques modifications à partir de janvier 2013. Si le permis A1 pour les motos jusqu'à 125 cm³ restera accessible à partir de 16 ans, un permis intermédiaire fera son apparition, le permis A2, pour les motos entre 125 et 600 cm³, accessible à partir de 18 ans. Après deux ans, le titulaire de ce permis pourra accéder au permis A (toutes motos), sous réserve d'une formation de sept heures.

Le jeune motard sera donc «bridé» pendant deux années. Le permis A, sans limite de cylindrée, sera alors directement accessible à partir de l'âge de 24 ans. Dernière nouveauté, cette fois pour les scooters: une nouvelle catégorie de permis sera créée à partir de 2013 pour conduire un cyclomoteur de 50cm³: le permis AM. Pour le décrocher, il faudra alors avoir 14 ans, avoir réussi une épreuve de code de la route et suivi une formation de sept heures dans une école de conduite.

Le permis de conduire électronique

PUCE :
Empreintes digitales
Signature électronique

Reconstitution hypothétique

UNION EUROPÉENNE
F
PERMIS DE CONDUIRE

Nom: DUMOULIN
Prénom: ARNOLD
Date de naissance: 8 12 1995
Domicile: 3, RUE DES ANNESSES
PARIS 15

À partir du **19 janvier 2013**
À renouveler **tous les 15 ans**

Délibéré par
à Paris
le 9/2
N° 3365847

Nouveaux permis deux-roues

Permis AM (50 cm³) à partir de **14 ans** :
code de la route + formation 7 h.

Permis A1 (jusqu'à 125 cm³) à partir
de **16 ans**.

Permis A2 (125 à 600 cm³) à partir
de **18 ans**.

Permis A (+ de 600 cm³) à partir de
24 ans : 2 ans de permis A2
+ formation 7 h.

LE CONDUCTEUR

- Règle les amendes routières par internet
- Se connecte sur le site du ministère de l'Intérieur pour consulter son solde de points

LA POLICE

- S'assure que le permis n'est pas faux
- Accède à l'historique du conducteur (paiement des PV, y compris dans d'autres pays de l'UE)

Les conducteurs détenteurs d'un permis avant le 19 janvier 2013 auront jusqu'à 2033 pour l'échanger (sans examen mais payant)



**Veillez noter qu'à Feldbach
le DON du SANG aura lieu
le mercredi 27 mars 2013
de 16h30 à 19h30,
À la Halle des Fêtes**

Que devient mon don de sang ?

Une fois que vous avez quitté le site de prélèvement de l'EFS, votre don de sang commence son parcours, extrêmement balisé, qui le mènera jusqu'à un patient ayant besoin de recevoir un produit sanguin (sous forme « labile », c'est-à-dire une transfusion de globules rouges, de plaquettes ou de plasma ; ou sous forme « stable », il s'agit alors de médicaments dérivés du plasma).



La qualification biologique des dons

Lorsque vous avez donné votre sang, on vous a d'abord prélevé plusieurs tubes échantillons, identifiables par un code barre. Ceux-ci sont acheminés dans un laboratoire de l'EFS afin que soit effectuée une série de tests biologiques dont la détermination du groupe sanguin et l'analyse de la composition du sang en cellules sanguines. Ces tests sont indispensables. L'objectif, bien sûr, est de protéger la personne qui va recevoir votre sang mais aussi de s'assurer que vous êtes en bonne santé. Si une anomalie est détectée dans vos analyses, l'EFS vous avertit. Si cette anomalie présente un risque potentiel, votre poche de sang est écartée et détruite.



La préparation

La poche de 450 ml de sang qui vous a été prélevée, qui porte le même code barre que vos tubes échantillons, est acheminée sur un plateau technique. Tout d'abord, elle va être déleucocytée, c'est-à-dire qu'on filtre les globules blancs, vecteurs de virus et bactéries. Puis, au moyen d'une centrifugeuse, on va en séparer les différents composants : globules rouges, plasma, plaquettes. On ne transfuse jamais à un malade du sang total mais uniquement le composant dont il a besoin. Le plateau technique permet ainsi de préparer des produits adaptés aux malades.



La distribution

Maintenant prêts à l'usage, les produits sanguins vont être distribués. En attendant leur délivrance, ils vont être stockés. Chacun possède une durée de vie différente : les plaquettes, d'une durée de vie de 5 jours, sont en général transfusées dans les 48 heures qui suivent leur prélèvement ; les globules rouges peuvent être conservés 42 jours et le plasma, qui peut-être congelé, plusieurs mois.

La distribution de produits sanguins est assurée 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sur tout le territoire français. Ceux-ci sont délivrés aux hôpitaux et cliniques à la demande des médecins. Après un ultime contrôle au lit du malade – on vérifie une dernière fois la compatibilité ABO entre donneur et receveur – ils peuvent être transfusés...

COMMUNIQUES ASSOCIATIFS

LES RETRAITÉS DU « BOURDON » EN AUTRICHE

DU 15 AU 19 SEPTEMBRE 2012

Les membres du club de loisirs des retraités du village viennent de passer un agréable séjour dans la capitale autrichienne et les environs, sous la conduite de Agnès Emmelin, leur présidente.

Une soirée à Grinzing, quartier résidentiel aux abords de Vienne, a été l'occasion d'apprécier un dîner typique appelé « Heurigabend ».

La croisière de Wachau à Melk a enchanté les participants qui ont navigué durant plus de 3h sur le « beau Danube bleu » coulant paisiblement entre les belles collines flanquées parfois d'un vignoble planté en étages, ou avec les sites réputés comme Dürnstein, Spitz... Mais la destination finale c'était la visite guidée de l'Abbaye baroque de Melk.

Par l'autoroute allemande ils ont pénétré sur le sol autrichien près de Salzbourg. Longeant les beaux paysages alpins avec vue sur les lacs du Salzkammergut ils ont atteint leur point d'hébergement dans le superbe hôtel « Wiental » dans le Wienerwald, à 20 km de Vienne.

Ils ont consacré une journée à la visite guidée de Vienne avec en préambule le Belvédère. La découverte du Ring et de ses somptueux monuments comme : l'Opéra, la Hofburg, le Parlement, la cathédrale St Etienne ont provoqué l'admiration de tous. La vue de la maison « Hundertwasser » construite par l'architecte d'avant-gardemaniste-écologiste Friedensreich a surpris plus d'une personne. En effet, la façade est peinte avec des couleurs vives et des arbustes sortent par les fenêtres... Le groupe a eu la chance de déjeuner au restaurant tournant de la tour du Danube et a pu bénéficier de ce fait d'une vue globale impressionnante sur la ville avec ses fleuves qui la traversent et la roue géante du Prater.



Sur l'escalier menant à l'Abbaye de Melk

Une demi-journée a été occupée par la visite guidée du Château de Schönbrunn avec les appartements impériaux, les salles d'apparat, la grande galerie et son immense parc. Un après-midi de libre au centre ville a permis à chacun d'approfondir la visite de tel ou tel monument, d'acheter des souvenirs ou d'aller visiter le musée de Sissi qui a eu beaucoup de succès.

Grâce au chauffeur du car, à la responsable de l'hôtel, tous deux attentionnés et serviables, et à nos guides très compétents, le séjour a été réussi. Chacun est rentré avec le sentiment d'avoir vécu quelques jours heureux avec, en plus, un approfondissement non négligeable de l'histoire autrichienne des 19 et 20èmes siècles.

Ch. Dattler



A.P.E.I.
Hirsingue

Hébergement - Accueil de Jour
Accompagnement à la vie Sociale
Maison de Retraite Spécialisée
Equipe Mobile de Soins

Monsieur le Maire
Mairie de
68640 FELDBACH



Hirsingue le 14 novembre 2012

Objet : Opération "Brioche" 2012

Monsieur le Maire

La solidarité et la générosité de vos administrés ont une nouvelle fois été au rendez-vous de notre traditionnelle vente de "Brioche" au profit des personnes handicapées mentales de l' A. P. E. I. de Hirsingue.

L'édition 2012 a permis de vendre dans votre commune 138 brioche pour un montant de 713 €.

Je suis particulièrement touché par ce résultat, principalement dû à l'efficacité des vendeurs bénévoles. Je souhaite que vous leur transmettiez publiquement nos plus vifs remerciements, ainsi qu'à vos concitoyens pour leur générosité.

Bien que la prise en charge des personnes déficientes intellectuelles relève des missions de collectivités territoriales, notre association est pour une part porteuse de cette prestation de service auprès de personnes de notre secteur. En témoignant ainsi votre soutien à nos actions, vous contribuez à l'amélioration du cadre de vie des personnes défavorisées. Vous encouragez aussi les membres bénévoles de notre association à poursuivre leurs efforts.

Au nom des résidents, des usagers de nos services, de l'ensemble du personnel, des membres bénévoles du Conseil d'Administration, nous vous remercions très chaleureusement.

Le Président,



Fernand HEINIS

P. S. : Les bénéfices réalisés en cette année 2012 ont permis de financer une partie des travaux de rénovation de la cuisine, l'installation de l'ascenseur et la poursuite de l'humanisation des unités de vie.



C
A
F
E

C
O
N
T
R
O
L
E



Du Sundgau.

Vous êtes femme au foyer, vous exercez une activité professionnelle, vous êtes jeune, moins jeune, plus très jeune ; vous avez besoin de temps en temps de vous arrêter, de sortir du train-train quotidien.

Vous souhaitez rencontrer d'autres femmes, discuter, échanger vos expériences sur des questions auxquelles vous êtes confrontées dans votre vie ou votre foi.

Soyez les bienvenues.

Jeudi 17 Janvier 2013

à Feldbach au Foyer Rural

L'accueil débutera à 13 H 30 et la rencontre aura lieu de 13 h 45 à 15 h 45

L'après-midi commence par un café et des gâteaux, suivi de l'exposé d'une intervenante sur un thème de la vie quotidienne, et d'un temps de questions

THEME :

Quand le regard de Dieu rencontre la réalité de ma solitude intérieure

Avec Mme Geneviève TOILLIEZ

Mariée, a 5 enfants et 7 petits enfants. Elle a été 20 ans mère au foyer puis a repris des études en "médiation et citoyenneté" et "théologie protestante". Aujourd'hui elle sert comme pasteur à l'église évangélique mennonite de Saint Louis.

Participation aux frais : 3 euros par personne

Une garderie gratuite est organisée sur place pour les 0-3 ans

La participation aux rencontres n'implique pas l'adhésion à l'association.

Les initiatives du cœur

Les bénéfiques des actions de cette année (fête des rues + marché de Noël) seront reversés à Caritas Ferrette

Récapitulatif de cette année 2012 :

Fête des rues du village, notre stand était à nouveau couvert de cœurs, ainsi que des nichoirs à oiseaux, petits et grands, cela donnait une ambiance très agréable et colorée entre l'école et l'église. Les livres d'occasion ont attiré des acheteurs de plus en plus nombreux. Puis nouveauté 2012 : le lâcher de ballons...



Ce fut une magnifique journée...



Collecte pour les resto du cœur,



Un petit peu moins nombreux étaient les enfants cette année pour sillonner les rues ; c'était les vacances scolaires, (beaucoup d'absents), ce qui n'a pas empêché de récolter plus de 250 kg de denrées pour l'antenne de Seppois-le-Bas qui nous ont remerciés par courrier. Ces denrées iront directement dans les familles les plus démunies du Sundgau.

A nouveau nous tenons à remercier vivement tous les habitants qui contribuent à cette récolte depuis de nombreuses années.



LES INITIATIVES DU COEUR

Marché de Noël :

Quel beau marché de Noël nous venons de vivre cette année !

Les visiteurs affluent dès l'ouverture, afin de dénicher en premier

leur déco de Noël, idées cadeaux...

attirés peut être également par la bonne odeur du vin chaud,

le parfum des pâtisseries...



Ce fut également un succès total à l'atelier « brico », car une quarantaine d'enfants, âgés de 3 à 12 ans sont venus confectionner leur photophore, l'activité se termina par la venue surprise du saint Nicolas qui fut accueilli en chanson par les enfants.

Moment magique partagé par tous !



Quant aux exposants, ils étaient très variés et comme toujours très talentueux

Peinture aquarelle, acrylique, bougies de cire et miel, évasion avec la découverte de la Mongolie, travaux divers par des mains magiques, Chapeaux originaux, bijoux, vitraux, poterie et expo de ferronnerie d'art... Que de belles choses !

Merci à eux pour leurs talents et leur fidélité à notre marché

*Les Initiatives du Coeur
vous remercient pour votre soutien
tout au long de cette année*

La photo du jour :



38^{ème} Marche Populaire Internationale FELDBACH

SAMEDI 2 & DIMANCHE 3 FEVRIER 2013

Organisée par
l'Amicale des Sapeurs Pompiers
de Feldbach.

Membre de la fédération française des Sports Populaires n° F.76
Reconnue de mission d'utilité publique
par arrêté n° 012156 du 2 août 2001
Agrément ministériel national du 20 juin 2006
Visa F.F.S.P. n° 2013-68-280E

Parcours adapté + Circuit de 11 kms.

Pour garder ta santé marche avec nous
à travers forêts, champs et prés !

SANS SOUVENIR

A l'occasion de la marche, l'Amicale des Sapeurs-Pompiers
vous propose son traditionnel repas **Carpes Frites** »

Renseignements et inscriptions:

JAEGY Fabrice : 03 89 08 20 87

WAGNER Jean:Bernard : 03 89 07 94 54

Participants : Tous sans limite d'âge, les enfants
de moins de 10 ans doivent être accompagnés.
Départ et arrivée : Salle des Fêtes.
Parking : Place du village + Eglise
Horaires : Départ entre 7 H 30 et 14 H.
Arrivée avant 17 heures.

« La licence de participation FFSP est délivrée au départ contre
une cotisation de participation sans souvenir de 1,80 €.
Portant les timbres de contrôle, elle donne droit au tampon IVV
sur les carnets internationaux disponibles au retour ».

Inscriptions :

M. JAEGY Fabrice
10 rue de la Montagne
68640 RIESPACH Tél. 03.89.08.20.87.

M. WAGNER Jean-Bernard
14A rue de Heimersdorf
68640 FELDBACH Tél. 03.89.07.94.54

Récompenses :

Coupes aux groupes français et
étrangers les plus nombreux.
Coupes aux participants(es) les plus âgés(es).

Ravitaillement :

Régénérants et boissons chaudes seront distribués
gracieusement au premier poste.
Ravitaillement et boissons, payants au 2ème poste.

Assurance :

L'organisateur est assuré R.C contre tiers, mais
décline toute responsabilité en cas d'accident,
de maladie ou de vol.

La F.F.S.P est garantie en R.C auprès du GROUPAMA

Secourisme :

Sera assuré par les secouristes du Corps des
Sapeurs-Pompiers.

Divers :

L'inscription à la marche vaut déclaration de
bonne santé. La marche aura lieu par tout temps.

L'amicale des Sapeurs-Pompiers vous
demande de respecter la nature. Merci !
Les chiens doivent être tenus en laisse.

Interdiction de fumer en forêt

Respecter le Code de la route



La FFSP sur internet : <http://www.ffsp.fr>
E-Mail : contact@ffsp.fr



Partenaires de la FFSP





SYNDICAT DES APICULTEURS DU CANTON DE FERRETTE

Inscrit au registre des associations du Tribunal d'ALTKIRCH
Crédit Mutuel La Frontalière à Hégenheim N° 0020267101

Devenez apiculteur avec l'aide du syndicat des apiculteurs du canton de Ferrette.

Notre association grâce à son rucher école de Sondersdorf et son moniteur diplômé vous donnera la formation théorique et pratique de base pour vous lancer à votre tour dans la culture des abeilles (voir horaires au dos de la feuille)

En plus des cours nous vous fournirons votre première ruche et sa colonie d'abeille qui deviendra votre propriété au bout de quatre années d'adhésion à notre syndicat.

Si vous n'avez pas d'emplacement où mettre votre ruche nous mettons des emplacements à votre disposition sur le terrain de notre rucher école.

De même pour l'extraction de votre miel nous pouvons vous prêter le matériel nécessaire.

En espérant vous voir bientôt rejoindre notre association.

Le président
Michel LEHMANN

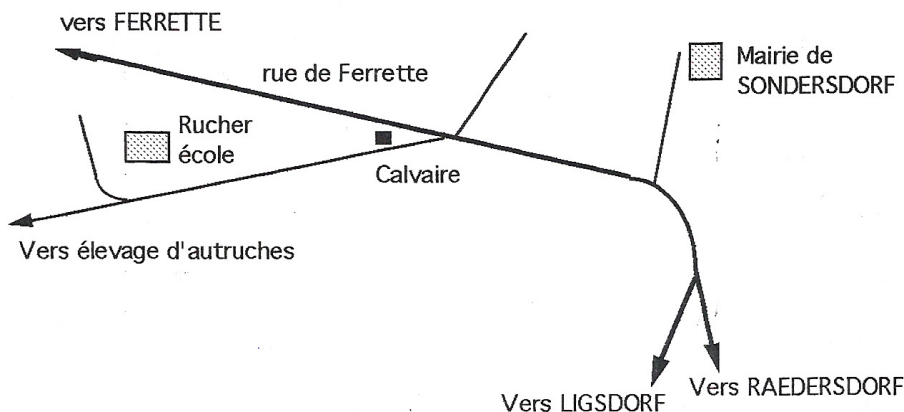
COURS D'APICULTURE ANNEE 2013

Horaires

- ⇒ **Cours théoriques:** lundi 18 et 25 mars, 8 -15 et 22 avril de 19h30 à 22h
au rucher école allée des marronniers à SONDERSDORF.(voir plan d'accès)
- ⇒ **Cours pratiques:** samedi après midi à partir du 13 avril suivant météo.

Frais de participation:

- ⇒ Pour les auditeurs non membres du syndicat les frais de participation aux cours sont de 40 € avec fourniture du livre *Créer son rucher* (112 pages) .En cas d'adhésion à la suite du stage le syndicat offre une ristourne de 20 € sur la cotisation 2013.
- ⇒ Pour les membres du syndicat les cours sont gratuits seul le fascicule est facturé 10€.



Inscriptions :

Pour confirmer votre participation ou obtenir des renseignements veuillez retourner le talon ci joint avec votre chèque à notre secrétaire :

Francis MEDUS 13 rue de Ferrette 68480 LIGSDORF Tél.0389404638



Je désire m'inscrire aux cours d'apiculture 2013 (souligner la ou les rubriques vous concernant)
Je désire devenir membre du Syndicat de Ferrette

NOM:.....Prénom:

Adresse:..... Tél.....

Code postal:.. .

Localité:

Date :

Signature :

à envoyer à : Francis MEDUS 13 rue de Ferrette 68480 LIGSDORF



Nouveau à Feldbach

**VOUS PROPOSE
SES SERVICES**

**dans le domaine de la forêt et des espaces verts.
Voici la liste des activités de l'entreprise:**

ESPACES VERTS:

**TONTE
TAILLE
DÉSHERBAGE ET DÉBROUSSAILLAGE
NETTOYAGE DE RIGOLE ET DE GOUTTIÈRE
ÉLAGAGE, ABATTAGE ET DÉMONTAGE**

TRAVAUX FORESTIERS

**ÉLAGAGE
ABATTAGE ET FAÇONNAGE
BOIS DE CHAUFFAGE**

NOUVEAU SERVICE

**BROYAGE DE BRANCHES
ET RONDINS JUSQU'À 20 CM DE DIAMÈTRE**

**EN PLUS, LE SERVICE DE TRANSPORT
DE DÉCHETS, BOIS OU AUTRE EST DISPONIBLE.**

Coordonnées de l'entreprise:

Alsace Entretien

WINTERHALTER Josselin

10,rue du fossé

68640 FELDBACH

06 45 62 84 29

alsace.entretien@yahoo.fr



DEVIS SUR SIMPLE DEMANDE.

PAIEMENT AU FORFAIT OU À L'HEURE.

TRAVAUX À LA DEMANDE OU CONTRAT ANNUEL.

Retrouvez le site Internet de la commune !



Vous pourrez découvrir
au fil des clics
une information utile et pratique.

Nous restons bien évidemment à l'écoute de toutes vos suggestions ou propositions pour améliorer le fonctionnement et le service du site Internet de Feldbach !

Associations et entreprises du village, n'hésitez à nous envoyer un texte de présentation agrémenté d'une photo ou d'un logo.

Par courriel

webmaster.feldbach@gmail.com

ou

mairiedefeldbach@wanadoo.fr



Nous vous souhaitons de passer
un agréable moment sur ce site !

CALENDRIER

31 décembre	Permanence pour inscription sur listes électorales de 09h à 11 h00
13 janvier	Vœux du maire Repas des Aînés
17 janvier	Café Contact
2&3Février	Marche populaire Pompiers
27 mars	Don du sang
31 mars	Pâques

Dernière heure

Des lingettes ont bloqué les pompes de la station de relevage (Rhizosphère) perturbant son fonctionnement.

**PRIERE de ne plus en
rejeter dans les eaux
usées ou vannées.**

MERCI D'EN TENIR COMPTE

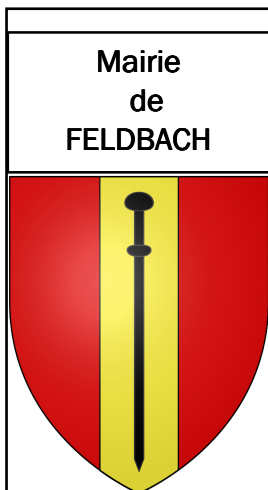
**Le prochain Echo de Feldbach n°62
devrait paraître aux alentours du**

15 mars 2013

**Faites nous parvenir vos communiqués
jusqu'au 5 mars 2013**

à

mairiedefeldbach@wanadoo.fr



INVITATION

Le Maire de Feldbach, les Adjointes et les Conseillers municipaux

invitent cordialement tous les habitants du village au verre de l'Amitié
qui sera offert à l'occasion des vœux de Nouvel An dans la Halle des Fêtes

le dimanche 13 janvier 2013 à 11 heures

Ce moment de convivialité sera l'occasion de se retrouver ou faire connaissance entre nouveaux arrivants et habitants de longue date.

L'occasion aussi de remercier et récompenser les participants au concours de fleurissement des maisons qui contribue à embellir notre commune.

L'apéritif sera suivi par un repas et un après-midi récréatif pour les invités de la Fête des Aînés .

